

## Insertion et emploi : travailler ou recruter

### Développer une dynamique d'insertion professionnelle

Au-delà de l'amélioration du cadre de vie, les projets urbains contribuent également à faciliter les parcours d'insertion sociale et professionnelle des habitants de ces quartiers, souvent marqués par l'échec scolaire, les faibles taux de qualification et le chômage. La charte nationale d'insertion mise en place par l'ANRU réserve 5 % des heures travaillées sur l'ensemble des chantiers de rénovation urbaine à des personnes en recherche d'emploi résidant en ZUS. A Marseille, la mise en oeuvre des modalités d'application de la charte d'insertion locale a été confiée à l'association Emergence(S), dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) financé par Marseille Provence Métropole.

L'ambition : un tremplin pour accéder à l'emploi

- 131 000 heures réservées à l'insertion professionnelle sur la base de 5 % sur les chantiers engagés,
- plus de 134 000 heures réalisées par des personnes éloignées de l'emploi, équivalent à 84 ETP (Equivalents Temps Plein),
- 344 contrats de travail signés pour 276 bénéficiaires,
- plus de 530 000 heures d'insertion générées par l'ensemble des investissements prévus,

Grâce à la rénovation urbaine impulsée par l'ANRU, de plus en plus de maîtres d'ouvrage publics et privés inscrivent des clauses d'insertion dans leurs marchés de travaux.

Que vous soyez employeur ou demandeur d'emploi, des interlocuteurs précis existent pour vous aider à appliquer et bénéficier de cette charte locale d'insertion.

### Télécharger

📄 Suivez le guide !

### En savoir plus

🌐 [www.plie-mpmcentre.org](http://www.plie-mpmcentre.org)

## L'insertion Professionnelle dans le cadre de Projet de Rénovation Urbaine

### VIDEO : ANRU

Mission renouvellement urbain / DGA DUST

Eko Activ - 174 Bd de Paris - 13002 Marseille

Tél. : 04.91.09.52.00

[mru@ampmetropole.fr](mailto:mru@ampmetropole.fr)

<http://www.marseille-renovation-urbaine.fr/renovation-urbaine-en-pratique/insertion-et-emploi-travailler-ou-recruter-173.html>